

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2015

Déclaration d'intention d'aliéner, vente CROCHET Emilie : *délibération*

Déclaration d'intention d'aliéner, vente DEBAN Denis : *délibération*

Lotissement du Val de Seille, reprise de la voirie et de l'espace vert pour le franc symbolique par la Commune. Absence d'acte correspondant

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a constaté en remplissant une demande de renseignements d'urbanisme adressée par un notaire pour la vente de la propriété de M. DEBAN que l'acte notarié autorisant la Commune à acquérir, au franc symbolique, la voirie et les espaces verts du lotissement du Val de Seille n'avait jamais été établi. Or cette transaction date de 1998. Des échanges de courriers entre M. Guillaume (Maire en exercice) et les notaires Maître DECOEUR et son successeur Maître TESTON ont été retrouvés. M. le Maire s'est rendu à l'étude de Maître TESTON afin que cette affaire soit traitée dans les meilleurs délais.

Bourse au permis de conduire demande de M. Joshua BALTES : *délibération*

Lettre de M. SAINT-GEORGES Gérard du 14/09/2015 concernant le stationnement aux abords des établissements V33. Compte-rendu de la réunion du 16/09/2015 avec le responsable sécurité des Ets V33

M. le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de M. SAINT-GEORGE relativement aux stationnements jugés intempestifs et dangereux le week end de camions qui livrent chez V33.

M. le Maire et M. Chanlandard ont été reçus par le directeur et le responsable de la sécurité de l'usine V33 pour parler de ce problème. Il leur a été répondu que les parkings de l'usine ne sont ouverts qu'à partir du lundi à 6 heures. Certains camions se garent sur la voirie, alors qu'il est prévu (cette prescription est visible sur les panneaux présents sur le site et rappelée par circulaires envoyées aux entreprises par V33) que les camions livrant des matières premières doivent stationner sur l'aire du Jura. D'autre part, beaucoup de poids-lourds font demi-tour route de la Muyre, et à ce titre un mât d'éclairage public a encore été détérioré.

Les responsables de V33 ont également évoqué un problème de vitesse entre la Muyre et la route de Plainoiseau. D'ailleurs un employé de V33 a eu un accident avec un

bus de ramassage scolaire. L'entreprise a réagi en adressant un courrier au Conseil Départemental pour leur faire part de ce constat.

Pour remédier à ce problème de stationnement, M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre un rocher sur le chemin communal au bout du parking de V33 et de prendre un arrêté interdisant le stationnement bilatéral de tous les véhicules sur la VC 01 entre le panneau d'entrée d'agglomération de la DOMBLANS et le carrefour avec la rue de la Croix Bernard.

Raccordement à l'égout, lotissement des Bauches. Délibération à prendre pour règlement des factures à Maître REMOND, avocat : *délibération*

Réponse du Maire de Voiteur au courrier envoyé par la commune le 3/08/2015

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. le Maire de Voiteur concernant :

- la facture des Ets VOISIN adressée à la Commune de Domblans relative à la réparation de la tonne à lisier

Réponse : il sera demandé aux Ets VOISIN d'établir une nouvelle facture au nom de la Commune de VOITEUR

- la décision unilatérale pour le changement d'horaires pour les cérémonies

Réponse : cette décision a été prise à la demande des Sapeurs-Pompiers et de la Société de Musique de Voiteur

- le silence de la Commune de Domblans dans la presse et les comptes rendus de réunion sur l'avenir de nos écoles et la carte scolaire

Réponse : il est encore prématuré de parler de ce sujet qui n'est pas encore abouti et qui demande réflexion de la part des élus Passenans, St Germain-les-Arlay, Voiteur, Domblans, Bréry et du vice-président de la CCCHS.

Courrier de la Société de Musique de Voiteur en date du 02/09/2015

La Société de Musique de Voiteur a adressé un courrier de remerciements à la Commune de Domblans pour l'aide financière qui leur a été octroyée pour leur participation à la fête du village. Elle remercie également la Commune d'avoir répondu favorablement à leur demande de changement d'horaires des cérémonies.

Compte-rendu du contrôle sur les éléments déclarés au titre de la redevance prélèvement sur la ressource en eau 2012-2013-2014 par M. MAUSIET Jérôme du Cabinet SOCOTEC

Le bureau SOCOTEC a été mandaté par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour effectuer un contrôle sur les éléments déclarés au titre de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau pour les années 2012-2013 et 2014.

Tous les documents nécessaires au contrôle ont été mis à sa disposition (cahiers de relevé du compteur de la station de pompage, RPQS, factures d'eau, plans des réseaux...). Il s'est également rendu à la station de pompage.

Toutes les données étaient conformes. Il manquait juste l'indication des années de mise en place des réseaux sur les plans.

Suite à ce contrôle, M. le Maire a recherché dans les archives toutes les dates de création et de renforcement du réseau d'eau potable afin qu'elles soient intégrées sur les plans dans le SIG.

Présentation de la politique d'accessibilité sur le territoire communal et priorisations de la mise en accessibilité.

Envoi de l'Ad'Ap en Préfecture

M. le Maire indique que le dossier de demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) a été finalisé par le SIDEK et envoyé à la Préfecture du Jura avant le 30 septembre 2015. Le programme des actions et des travaux sur une période de 3 ans est estimé à 30 000 €.

En 2016, des travaux seront engagés au Groupe scolaire pour un montant d'environ 12 000 € (création d'un sanitaire accessible aux personnes handicapées, amélioration de l'accessibilité des escaliers aux personnes mal et non voyantes, amélioration du repérage, des contrastes et de la signalétique).

Une dérogation a été demandée au Préfet pour le bâtiment de l'église. Sa mise en accessibilité pose des problèmes techniques par rapport à la configuration des lieux (problème de dénivelé).

Compte-rendu du Conseil Communautaire au LOUVEROT le 07/09/2015

Mme MARTELIN rend compte du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 7 septembre.

- Personnel de la CCCHS :

- la directrice a reconduit son congé parental du 01/09/15 au 30/04/2016. Une offre de remplacement a été mise en ligne. L'intérim est assuré par la chargée de mission environnement

- le poste de rédacteur vacant depuis le 01/07/2015 sera pourvu au 01/10/2015.

- l'animatrice du RAMI sera en congé de maternité au cours du mois de décembre. Une annonce est parue pour son remplacement

- Dossier périscolaire :

- coût total du service périscolaire en augmentation pour 2015-2016 malgré une baisse des effectifs (40 enfants en moins par rapport à 2014-2015)

- 97 enfants habitant sur le territoire de la CCCHS vont sur une commune extérieure à la CCCHS.

- 16 000 € d'impayés pour 2014/2015. Certaines familles ont des dettes depuis février 2015. La Trésorerie peut envoyer une mise en demeure pour impayé, mais seulement au bout d'un an de procédure.

- SCOT :

- Un nouvel axe est ajouté au SCOT : « le développement touristique en matière d'aménagement ».

- Loi NOTRE :

- fusion entre EPCI : création d'un schéma départemental qui devra être finalisé pour mars 2016. Le seuil minimal de population de 15 000 habitants est inscrit dans la loi, et est recalculé à partir d'un coefficient lié à la densité de population départementale. Ainsi le seuil sur le territoire de la CCCHS est porté à 7 558 habitants. Au 01/01/2015, la CCCHS comptait 7 227, il manque donc environ 330 habitants pour dépasser le nouveau seuil de population. Il convient d'attendre la décision des communes de St Germain-les-Arlay et Arlay dans le cadre de leur fusion en tant que nouvelle commune.

- nouvelles compétences :

↳ au 01/01/2017 : tourisme dans le cadre de l'économie, accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets, urbanisme

↳ au 01/01/2018 : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

↳ au 01/01/2020 : eau et assainissement

Dès la fusion de communautés de communes, il leur faudra harmoniser leurs compétences obligatoires. Si les compétences optionnelles ou facultatives ne sont pas harmonisées, les com.com devront les rendre aux Communes.

- Dossier périscolaire :

* Pôle de services : le nom retenu pour le pôle est « La Carriade ».

* CTEAC : un nouveau contrat a été conclu entre la CCCHS, le Colombier des Arts et le Moulin de Brainans avec pour thème en 2015-2016 : l'arbre.

- Economie bâtiments et équipements sportifs :

* Stade de foot de Passenans : la pose de pare-ballons faite.

* Stade de foot de Domblans : l'achat de pare-ballons est en cours

Idée de mutualisation par convention des terrains de Domblans et Passenans à l'étude.

* Salle omnisport : 2 dossiers de candidature ont été reçus pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un espace sportif et socio-culturel

* vente d'un terrain du site ODO au GAEC Baud

Devenir de la Communauté de Commune des Coteaux de la Haute Seille, suite aux directives ministérielles.

Position du Conseil Municipal de DOMBLANS ? Débat

M. le Maire indique au Conseil Municipal que dans l'immédiat il convient de suivre l'évolution du rapprochement des Communes de St Germain-les-Arlay et Arlay. M. le Maire et les élus de la Com.com estiment que les délais qu'ils leur sont impartis sont trop courts pour un dossier si important et lourd de conséquences pour les Communes et la Com.com.

Renouvellement de la conduite de refoulement au hameau de BLANDANS - Financement- réponse Conseil Départemental 39 et Agence de l'Eau. Décision du Conseil Municipal pour le financement

M. le Maire annonce au Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau n'a pas donné une suite favorable au dossier de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel à projet « économie d'eau 2015 » pour les travaux de renouvellement de la conduite de refoulement au hameau de Blandans. Un des critères de sélection était le coût au m³ économisé et que ce projet apparaissait parmi les plus élevés.

M. le Maire explique que le SIDEC va lancer la consultation du projet ce qui permettrait d'avoir le coût réel des travaux. La Commune donnera sa position ensuite sur l'engagement ou non de cette opération.

Une nouvelle demande de subvention pourra alors être sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Signature marché assainissement avec les entreprises retenues le 09/09/2015 + ordre de service général de démarrage des travaux 16/09/2015

Pour information, M. le Maire indique qu'il a signé le marché travaux d'amélioration de la collecte et du transit des eaux usées.

Assainissement, Cabinet A.B.C.D., relevé topographique des réseaux débuté le 08/09/2015

Le cabinet de géomètres ABCD a effectué les relevés topographiques du réseau assainissement qui seront envoyés au Maire pour vérification et transmis ensuite au SIDEC pour être intégrés au SIG.

SAS PRETRE et Fils, devis pour amélioration de prise de terre et la mise aux normes avec parafoudre de type1 et liaisons équipotentielles

M. le Maire explique que lors des mesures et contrôle du paratonnerre effectués par les Ets PRETRE, deux devis ont été établis pour une remise aux normes :

- devis du 10/12/2012 : amélioration de la prise de terre pour un montant de 437,74 € TTC

- devis du 09/02/2015 : mise aux normes avec parafoudre de type 1 et liaisons équipotentielles pour un montant de 1.531,20 € TTC

M. le Maire indique que pour des mesures de sécurité il lui apparaît nécessaire de procéder à ces travaux. Le Conseil donne son accord.

Facture d'eau, indivision CHAUVIN, demande dégrèvement suite à fuite d'eau : délibération

Facture d'eau, Restaurant CHEZ POPEYE, demande dégrèvement suite à fuite d'eau : délibération

Facture d'eau, SAINT-GEORGES Gérard, demande dégrèvement suite à fuite d'eau : délibération

Demande d'annulation facture d'eau, Mme Anne-Marie PIANET : délibération

Point sur les diverses réparations, suite à des fuites sur le réseau communal

M. le Maire fait le point sur des travaux réalisés par les agents techniques sur le réseau communal :

- branchement complet refait dans une propriété rue des Champs des Contours
- branchement refait chez M. BATARD rue Beaupoil
- 2 puits perdu refaits rue du Faou
- reste à faire aux 2 carrefours (vers la Mairie et rue de Bréry-Belgique) changer les vannes de sectionnement. Travaux à réaliser en 2016.

Affouage 2015-2016 : délibération

Cimetière du Gué Faroux, mise en place sur portillon serrure électronique, devis, société CES France

M. CHALANDARD présente au Conseil Municipal un devis pour la mise en place d'une serrure électronique sur le portillon du cimetière. Le devis d'un montant de 2.152.80 € TTC inclus une formation au logiciel. Le Conseil donne son accord.

CTEAC (Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel). Présentation – Décision

M. CHALANDARD rappelle que le programme du CTEAC est un projet sur 3 ans et s'adresse à l'ensemble de la population du territoire et qui associe :

- l'Etat via la DRAC
- la CCCHS
- le Moulin de Brainans et le Colombier des Arts

L'environnement et la plante sont les thématiques principales pour le programme 2015-2016. La Commune sera sollicitée pour la plantation d'un arbre à la Sainte Catherine. Il reste à définir le lieu et l'essence. Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe et est favorable pour planter l'arbre au verger et de confier cette opération à l'Association des « Vergers de la Haute Seille ».

Opération « Brioches » organisation des tournées

M. CHALANDARD rappelle que la traditionnelle « Opération Brioches » se déroulera cette année du mercredi 7 Octobre au samedi 10 Octobre. Il se charge de contacter les bénévoles habituels pour les en informer. Les brioches seront disponibles à la Mairie à compter de 15 h 30 le mercredi 7 octobre.

Organisation du repas offert par la Commune aux personnes âgées de 70 ans

M. CHALANDARD proposent aux membres de la commission fêtes et cérémonies de se réunir pour préparer l'organisation du repas 11 novembre 2015. M. le Maire lui précise que les personnes qui animaient les années précédentes ne seront pas disponibles cette année et qu'il convient de prévoir leur remplacement.

Location logement école Sud

M. CAMPY indique que le logement Sud au-dessus de l'école sera loué à compter du 01/10/2015. Le locataire a un enfant et occupera le poste de rédacteur à la CCCHS.

Réunion des SIVOS et des MAIRES à BRÉRY sur l'avenir de nos écoles sur notre territoire le 11/09/2015

Mme MEULLE rend compte de la réunion à laquelle étaient présents des membres des Communes de Domblans, Voiteur, Passenans, Frontenay, St Germain-les-Arlay, Bréry et de la CCCHS.

- Tous les enfants de Bréry viendraient à Domblans.
- Volonté de Frontenay de continuer à envoyer leurs enfants à l'école à Domblans

- Commune de Passenans favorable pour que les enfants viennent à l'école à Domblans mais il faut attendre l'accord des parents
- Communes de St Germain-les-Arley et Arlay : les 2 conseils municipaux se réunissent le soir de la réunion à Bréry pour la fusion des 2 communes en commune nouvelle et l'impact sur le rapprochement des 2 écoles

Réunion de Rentrée à l'école, avec les enseignants et les parents

M. CAMPY a participé à une réunion avec les enseignants et les parents. Aucun problème n'a été soulevé et le souhait émis est de travailler tous ensemble de façon constructive.

La directrice de l'école a remercié la Commune d'avoir remédié au remplacement de l'ATSEM.

Contrôle de sécurité électrique à la salle des Fêtes par le Cabinet SOCOTEC

M. CAMPY indique que le cabinet SOCOTEC a procédé à la salle des fêtes aux vérifications suivantes :

- sécurité incendie : vérification technique périodique des moyens de secours :
 - ↳ 1 observation : placer une plaque d'identification et une consigne d'utilisation à proximité de la commande manuelle de désenfumage mécanique
- installations électriques :
 - ↳ observations sur le tableau du départ de la hotte et sur les récepteurs et les prises de courant de la grande salle et accès à la cuisine ((blocs de balisage)

Achat d'isoloirs (normes handicapés) + tapis pour table de mariage

M. CAMPY indique que la Commune a fait l'acquisition d'isoloirs adaptés à l'accessibilité handicapés pour un montant de 292,80 € TTC.

Il présente également un devis pour l'achat d'un tapis pour la table de mariage. Le montant s'élève à 711,10 € TTC, non compris les frais de personnalisation avec le blason de la Commune. Compte tenu du prix élevé de ce devis le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas donner une suite favorable.

Compte rendu réunion de l'association AIR le 17/09/2015 à BLETTERANS

M. COURTOUT rend compte brièvement de la réunion de l'Association AIR. Etaient présents :

M. LACROIX, directeur d'AIR - M. CLAVEL, Vice-président de l'ADLCA – M. RENE, délégué adjoint de la fondation PSA Peugeot Citroën – M. PELISSARD, député-Maire – Mme BRULEBOIS, Conseillère départementale – 1 représentant du Conseil Régional – des Maires de Communes, adjoints et conseillers et le personnel de l'association AIR.

- M. CLAVEL excuse l'absence de M. BENICHOU, fondateur des associations AIR et ADLCA
- 7 scooters et 2 vélos électriques attribués par la fondation PSA à l'association AIR qui serviront aux personnes de réinsertion pour se rendre à leur travail. L'association en possédait déjà.
- un pot a été offert à la fin de la réunion

Maintenance et préservation du patrimoine routier. Compte-rendu de la réunion de présentation le 16/09/2015 à CLAIRVAUX, par le SIDEC

M. COURTOUT et M. le Maire ont assisté à une réunion organisée par le SIDEC relative à l'ATESAT (assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire), animée par des représentants du SIDEC.

- Depuis la fin janvier 2015, l'ATESAT n'existe plus. Le SIDEC désire prendre le relais de l'ATESAT pour la maintenance et la préservation du patrimoine routier. La durée du marché serait de 4 ans maximum.
- Le SIDEC serait le maître d'ouvrage des travaux
- La commune aurait la maîtrise du programme des travaux
- le technicien SIDEC rédigerait le bon de commande et le transmettrait à l'entreprise titulaire
- le SIDEC assisterait la commune adhérente lors du suivi des travaux
- les factures seraient validées par la Commune, payées par le SIDEC et ensuite la Commune rembourserait le SIDEC du montant des travaux

- coût de l'adhésion pour une durée de 4 ans suivant la longueur de voirie, soit pour Domblans 13 493 m (longueur communiquée à la Préfecture en 2015). Coût kilométrique pour l'adhérent en € cumulé sur 4 ans, soit 210 € = Coût de 2 835 €, soit 710 €/an
- si besoin des services du SIDEC : 422 € TTC la journée (possibilité de le prendre pour ½ ou 1/4 journée) et 42 € TTC pour un déplacement aller-retour dans le Jura
- connaissances juridiques et techniques pour le cahier des charges
- toutes les collectivités jurassiennes sont adhérentes au SIDEC
- pour l'adhésion : si la CCCHS n'a plus la compétence voirie, la commune devra prendre le SIDEC pour continuer l'ATESAT que l'Etat faisait avant.

Avancement travaux trottoirs RD 120 par la Société EIFFAGE

M. COURTOUT fait le point sur l'avancement des travaux :

- prise d'un arrêté pour permission de voirie obligatoire le 15/09/15
- commencement des travaux le mardi 15 septembre
- modification sur plusieurs points et surcoût à prévoir :
 - mise aux normes des bordures trottoirs pour l'arrêt de bus (bordures plus hautes qui engendrent un surcoût d'environ de 25 €/ml, soit 12 m de prévu x 25 = 30)
 - sur largeur du trottoir face à la maison de M. GENEVOIS sur environ 35 m² = 700 € (15 € le m² HT)
 - redépose de 20 m de bordure P1 et remise en bordure de haie = 600 € (26 € le m² HT)
 - création de 3 grilles avaloirs en plus pour l'évacuation des eaux pluviales
- l'enrobé commencera le mardi matin 29 septembre
- la terre est à mettre par les employés communaux derrière les bordures P1

Déplacement des panneaux d'agglomération au niveau du Stade. Avis favorable de la DDT

M. COURTOUT indique que les services de la DDT ont émis un avis favorable auprès de la Préfecture au titre du contrôle de légalité au déplacement des panneaux d'agglomération au niveau du stade. Par contre, M. COURTOUT précise qu'il faudra également implanter un panneau d'agglomération Chemin des Isles.

Problème de stationnement rue des Champs de la Mare

Après renseignements pris auprès des services de la DDT, M. COURTOUT indique qu'il sera possible de matérialiser des places de stationnement avec de la peinture blanche.

QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)

- L'Agence Postale Communale dépendra à compter du 1^{er} octobre 2015 du bureau de poste comptable de Tavaux
- Mails et appels téléphoniques de quelques habitants de Domblans pour savoir si la Commune allait accueillir des migrants. Lettre de la Préfecture recensant auprès des Communes les offres de logements : la Commune n'a pas de logements à proposer
- M. CHALANDARD fait part au Conseil Municipal de l'opération 0 pesticide. En 2020 l'utilisation de pesticides sera interdite. A ce titre, un chargé de mission propose d'établir un diagnostic pour apporter des solutions alternatives. Le coût de l'étude est d'environ 100 €. Un débat s'instaure sur ce sujet. Ce dossier sera de nouveau soumis à une prochaine réunion de Conseil Municipal
- Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 27 octobre 2015 à 20 heures

La séance est levée à 23h40.

